

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 27 mars 2023 à 18 heures, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, VILLEDIEU Arnaud, DALEAS Annie, GERMAIN Eric, SIMON Lydie, DO COUTO Carlos, PANSIER-SOUCAZE Hélène, ARBERET Jean-Marc, SARTHOU Gérard, BLEAU VERDIER Nathalie, CHAGOT Raymond, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, POIREL Isabelle, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MAZILIÉ Eve, FOUQUET Franck, BENETEAU Valérie, MOLINA Audrey, BONNET Pascal

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame HORROD Vanessa a donné procuration à Madame THIEUX MORA Florence
- Madame BIASON Catherine a donné procuration à Monsieur DO COUTO Carlos
- Madame ZINT Murielle a donné procuration à Madame BLEAU VERDIER Nathalie
- Monsieur MIEYAA Xavier a donné procuration à Madame TRILLAUD Marie
- Monsieur BOURDET Eric a donné procuration à Monsieur FOUQUET Franck
- Madame GARCIA Patricia a donné procuration à Madame MOLINA Audrey

Secrétaire(s) de séance : Florence THIEUX MORA

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

BUDGET GÉNÉRAL

- 1- Approbation du compte de gestion 2022
- 2- Compte administratif 2022 et débat sur la formation des élus
- 3- Affectation du résultat 2022
- 4- Budget primitif 2023
- 5- Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023
- 6- Mise à jour de l'autorisation de programme/crédits de paiement : installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking d'Aqualons
- 7- Création d'une autorisation de programme/crédits de paiement : aménagement de terrains de padel
- 8- Bilan des acquisitions et cessions de la commune en 2022

BUDGET ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

- 9- Approbation du compte de gestion 2022
- 10- Compte administratif 2022
- 11- Affectation du résultat 2022
- 12- Budget primitif 2022
- 13- Subvention 2023 au budget du Centre Communal d'Action Sociale
- 14- Participation au fonctionnement d'écoles privées sous contrat d'association au titres de l'année 2022-2023
- 15- Remboursement exceptionnel d'un abonnement Piscine
- 16- Ateliers jeunes des vacances de printemps
- 17- Fonds de concours Communauté d'agglomération pour l'opération « séchoir Boscq »
- 18- Mise à disposition ponctuelle à titre onéreux d'une parcelle communale
- 19- Acquisition de parcelles

20- Acquisition de parcelles

21-22-23- Mise à disposition gratuite de locaux communaux à des associations non lonsoises et à Pôle Emploi

24- Accueil d'une résidence d'artiste à l'Espace James CHAMBAUD

25-26-27- Suppression et création d'emplois communaux

28- Élargissement du versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

29- Communication de l'avis du comité social territorial sur le rapport social unique

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

1- Budget général : compte de gestion 2022

Approuvé à l'unanimité

2- Budget général : compte administratif 2022 et débat sur la formation des élus

Madame THIEUX MORA présente d'abord la section de fonctionnement avec des dépenses marquées par le contexte inflationniste mais aussi la revalorisation du point d'indice en cours d'année. En recettes, la dynamique s'est poursuivie, notamment les produits des services à la population, la taxe additionnelle aux droits de mutation et les bases fiscales. Cette dynamique permet de compenser la hausse des dépenses et de conserver des marges de manœuvre pour l'investissement, et ce sans augmentation des taux d'imposition. Madame THIEUX MORA présente ensuite les principales dépenses et recettes d'investissement et annonce un excédent de 3,8 millions d'€.

Monsieur le Maire ouvre ensuite le débat sur la formation des élus.

Aucune observation n'est formulée.

Avant de quitter la séance, monsieur le Maire désigne Madame DALEAS pour présider la séance durant le vote du compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

3- Budget général : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Adopté à l'unanimité.

4- Budget général : Budget primitif 2023

Madame THIEUX MORA indique que dans un contexte marqué par une inflation record, les enveloppes prévisionnelles relatives aux dépenses courantes sont fortement ajustées à la hausse en 2023. Les charges de personnel augmentent aussi (+3,4%), principalement du fait de la prise en compte sur une année pleine de la revalorisation du point d'indice. Elle présente ensuite les différents projets d'investissement pour un montant de 3 359 000 €: voirie, éclairage public, fin de l'extension de la cantine du bourg, poursuite de l'aménagement du parc Boscq, création de deux terrains de padel, ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine, extension de l'ALSH Baudrit, nouveaux écrans numériques dans les écoles,.... Madame THIEUX MORA indique que ce

budget 2023 s'équilibre sans augmentation des taux d'imposition pour la 14^e année consécutive, ni recours à l'emprunt. En ce qui concerne les prévisions de recettes, madame THIEUX MORA indique qu'elles sont en augmentation du fait l'attractivité de la commune (droits de mutation, bases fiscales, produits tarifés des services publics).

Monsieur BONNET considère que ce budget primitif manque de dynamisme et d'un manque d'ambitions. Il se dit « choqué » par la création de terrains de padel qui ne profiteront selon lui qu'à une partie de la population alors qu'une nouvelle salle omnisports profiterait à tous. Il constate que l'excédent de 3,8 millions « ne sert à rien et à personne ».

Monsieur le Maire conteste ces deux analyses. Concernant les infrastructures sportives de la commune, il considère que les terrains de padel correspondent à une nouvelle demande et qu'ils compléteront utilement la palette de l'offre sportive lonsoise qui est selon lui déjà très riche et ouverte au plus grand nombre.

Concernant l'excédent budgétaire, Monsieur le Maire dit au contraire s'en réjouir car il servira au long du mandat à financer des investissements et notamment ces trois prochaines années le projet d'une nouvelle école Perrot, et ce sans augmenter les taux d'imposition.

Madame MOLINA note que le budget 2023 ne prévoit pas de crédits pour cette opération. Elle estime qu'elle est pourtant urgente afin de répondre aux besoins de la communauté éducative et des écoliers. Elle estime que la commune fait preuve « d'entêtement » dans sa volonté d'exproprier pour ce projet.

Monsieur le Maire répond que des crédits sont prévus cette année pour des acquisitions foncières et que des crédits supplémentaires seront inscrits lorsqu'il faudra engager les études architecturales et les travaux. Il rappelle que la prospective budgétaire présentée aux dernières orientations budgétaires prévoit ces crédits en 2024-2025-2026.

Il conteste tout entêtement et précise que concomitamment à la procédure d'expropriation, des échanges ont lieu avec les propriétaires concernés pour trouver une solution amiable qui soit architecturalement satisfaisante pour le projet d'école.

Madame BENETEAU regrette que ce budget ne consacre pas plus de moyens à la rénovation énergétique, comme par exemple pour le centre Maurice Baudrit.

Monsieur le Maire s'étonne de cette remarque en rappelant que l'ensemble des membres de la commission travaux ont précisément salué lors de la dernière réunion le travail qui a été réalisé à Lons en la matière depuis des années. Il rappelle que depuis de nombreuses années, d'importants travaux au service de l'optimisation énergétique ont été faits. Il cite l'exemple de la Piscine et du complexe sportif qui ont bénéficié de travaux très conséquents et qui génèrent des économies très importantes. Concernant le centre Maurice Baudrit, monsieur le Maire indique qu'il a fait l'objet d'un certain nombre de travaux tels que la modernisation de son système traitement de l'air.

Il rappelle aussi que le budget 2023 prévoit des investissements pour la poursuite de l'équipement en leds des bâtiments publics et de l'éclairage public ; de plus, il rappelle le projet exemplaire de production en autoconsommation des ombrières photovoltaïques du parking de la piscine.

Monsieur MOUSIS précise que le centre Maurice Baudrit ne représentait en 2022 qu'une dépense énergétique de 14 000 € alors que la dépense totale des bâtiments communaux s'élève à 267 000€. Il rappelle qu'en 2013, une étude globale avait été lancée et qu'une cartographie des bâtiments communaux sur la performance énergétique avait été réalisée. Il rappelle que de nombreux investissements ont été depuis réalisés et affichent des résultats très significatifs. Il rappelle ce qui été annoncé lors de la dernière commission travaux à savoir que ces différents investissements entre 2015 et 2022 ont généré une économie de l'ordre de 28% en électricité et de 33% en gaz. Il conclue en affirmant que la commune n'a pas attendu la crise énergétique actuelle et maîtrise aujourd'hui ses dépenses d'énergie.

Monsieur FOUQUET indique que l'excédent budgétaire aurait permis de faire plus en matière énergétique. Concernant l'éclairage public, il affirme que la commune aurait dû procéder à l'extinction nocturne bien avant pour encore plus diminuer ses consommations. Plus largement, il regrette que la commune ne consacre que 20% de son budget d'investissement aux « projets écologiques verts ». Il parle de manque d'ambitions en la matière.

Monsieur le Maire estime au contraire que la commune peut au contraire être fière de ses actions en ce domaine. Il rappelle qu'une commune a beaucoup de charges lourdes à assumer, comme par exemple la voirie.

Monsieur MOUSIS précise que la technologie led en matière d'éclairage public est développée par les collectivités depuis seulement cinq ans ; il ajoute que dès que cette technologie a été éprouvée, la commune de Lons se l'est approprié sans hésiter. Il rappelle d'ailleurs qu'un tiers du parc d'éclairage public de Lons est déjà équipé de leds et que les économies d'énergie sont très conséquentes. Il rappelle la volonté de la commune de poursuivre ce plan pluriannuel d'investissements en leds et de mettre en place une coupure nocturne une partie de la nuit, hors voies très passantes.

Concernant cette extinction nocturne, monsieur le Maire indique que la commune a pris le temps de l'étudier précisément pour l'envisager dans toutes ses composantes (techniques, juridiques, financiers). Il note que beaucoup de communes se sont précipitées pour couper leur éclairage nocturne par pure nécessité budgétaire. Il affirme que Lons a les moyens budgétaires d'une politique plus raisonnée et plus ambitieuse en la matière, à savoir une poursuite des investissements en leds couplée à une extinction nocturne ciblée (une partie de la nuit et hors voies structurantes).

Adopté par 27 voix pour et 6 voix contre (MM. BOURDET- GARCIA - FOUQUET- BENETEAU - MOLINA – FOUQUET)

5- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux de taxes foncières (bâti et non bâti) et de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires). Il rappelle que ces taux n'ont pas évolué depuis 14 ans.

Adopté à l'unanimité.

6- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine : mise à jour de l'Autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP)

Adopté à l'unanimité.

7- Aménagement de terrains de padel : création de l'Autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP)

Adopté à l'unanimité.

8- Bilan des acquisitions et cessions opérées sur LONS en 2022 par la commune de Lons

Adopté à l'unanimité.

9- Budget Régie Énergie Photovoltaïque : compte de gestion 2022

Adopté à l'unanimité.

10- Budget Régie Énergie Photovoltaïque : compte administratif 2022

Adopté à l'unanimité

11- Budget Régie Énergie Photovoltaïque :affectation de l'excédent 2022

Adopté à l'unanimité.

12- Budget Régie Énergie Photovoltaïque : budget primitif 2023

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire en profite pour remercier l'ensemble des agents du service des finances pour le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration de ces différents budgets.

13- Subvention d'équilibre 2023 versée au Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 498 000€

Adopté à l'unanimité.

14- Versement de participations au fonctionnement d'écoles privées sous contrat pour l'année scolaire 2022/2023

Monsieur FOUQUET s'étonne d'abord que les calandretas soient concernées car la participation communale lui semble obligatoire.

Pour les autres établissements, il se dit opposé à cette participation facultative de la commune car il estime que l'on favorise une population qui n'en a pas réellement besoin au regard de l'Indice de Position Sociale (IPS) de ces établissements. Il considère que le système scolaire lonsois fonctionne bien et qu'il n'y a aucune raison particulière de financer d'autres établissements extérieurs; il préférerait d'ailleurs que l'on aide les élèves plutôt que les établissements.

Concernant les calandretas, monsieur le Maire confirme que la participation communale est désormais obligatoire et qu'effectivement elle ne doit pas figurer dans la délibération.

Pour les autres établissements, il considère que même si elle est versée aux établissements, elle vient amoindrir les coûts scolaires des écoles et par répercussion ceux des parents lonsois. Par ailleurs, il indique que cette participation de 110€ par élève est bien loin des dépenses engagées par la commune pour les enfants des écoles publiques lonsoises.

Adopté par 29 voix pour et 4 voix contre (MM. BOURDET- GARCIA – MOLINA – FOUQUET)

15- Remboursement exceptionnel d'un abonnement à la piscine d'un montant de 178€

Adopté à l'unanimité.

16- Attribution de bourses à cinq jeunes lonsois participant au prochain atelier-jeunes des vacances de printemps

Adopté à l'unanimité.

17- Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées au titre de l'aménagement du séchoir de l'ancienne propriété Boscq

Adopté à l'unanimité.

18- mise à disposition tarifée et ponctuelle d'une parcelle communale

Adopté à l'unanimité.

19- Acquisition de deux parcelles en nature de voie et fossé

Adopté à l'unanimité.

20- Acquisition des voies, parkings et espaces verts d'un groupement d'habitations

Adopté à l'unanimité.

21- Mise à disposition à titre gratuit à l'association Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) de deux salles du complexe Georges Martin dans le cadre d'une journée sportive des écoles maternelles

Adopté à l'unanimité.

22- Mise à disposition gratuite de la salle Gérard Forgues pour Pôle Emploi dans le cadre de l'organisation d'un forum de l'intérim

Adopté à l'unanimité.

23- Mise à disposition gratuite de deux salles du centre social du Perlic à une association médico-sociale non lonsoise

Adopté à l'unanimité.

24- Accueil d'une résidence d'artiste à l'Espace James Chambaud

Adopté à l'unanimité.

25- Modifications de la nomenclature des emplois - suppression d'emplois

Adopté à l'unanimité.

26- Modification de la nomenclature des emplois - création d'emplois

Adopté à l'unanimité.

27- Création de deux emplois d'adjoint d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour l'espace James Chambaud

Monsieur le Maire se réjouit du succès actuel des spectacles proposés actuellement puisque affichant complet.

Adopté à l'unanimité.

28- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie B de l'Espace James Chambaud

Adopté à l'unanimité.

29- Information de l'avis de Comité Social Territorial (CST) sur le Rapport Social Unique (RSU) du 21 mars 2023

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 05.

Secrétaire de séance



Florence THIEUX MORA

Le Maire,
Président de séance,



Nicolas PATRIARCHE